

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Interruption de la Circulation
au territoire de la commune de COULOGNE
TRAVAUX
enrobés
Section hors agglomération
du 24 mars 2025 au 04 avril 2025**

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande 10/03/2025, par laquelle EUROVIA, fait connaître le déroulement des travaux d'enrobés, sur la Véloroute entre le Pont à Deux Trous et la barrière en bois, 1 journée dans la période du 24 mars 2025,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis de Monsieur le Directeur de la MDADT du Boulonnais,

..... ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur , hors agglomération, sur le territoire de la commune de COULOGNE, sur la Véloroute entre le Pont à Deux Trous et la barrière en bois, 1 journée dans la période du 24 mars 2025 au 04 avril 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site du Département du Pas-de-Calais.

Le 11 mars 2025
Pour le Président du Conseil
départemental,



Signé électroniquement par
Christophe DUHAUT
Directeur de la maison du Département
aménagement et développement territorial
du Calaisis

Copies : D.M.R.R/S.E.S.R. - Monsieur le Directeur Départemental du SDIS - DDSP62 - Groupement de Gendarmeries du Pas-de-Calais - Monsieur le Maire de la commune de COULOGNE